

Projet associatif volet protection n°2

Document validé par le Conseil d'Administration
de Lo Parvi le 8 janvier 2018 et approuvé par
l'assemblée générale de Lo Parvi le 7 avril 2018 à
Morestel.



Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
Maintenir la biodiversité remarquable de l'Isle Crémieu (notamment les espèces patrimoniales (rares et/ou protégées) pour lesquelles le territoire à une responsabilité particulière) face à la pression de l'urbanisme et la dégradation des habitats semi-naturels	A) Conserver les populations d'espèces végétales et animales patrimoniales de l'Isle Crémieu.	A1) Faire prendre en compte, auprès des décideurs et des aménageurs, la présence des espèces patrimoniales dans la séquence « éviter, réduire, compenser (ERC)»	<p>Les données botaniques de Lo Parvi sont disponibles gratuitement auprès du pôle régional flore habitats et mises à jour annuellement.</p> <p>Les données faunistiques de Lo Parvi sont disponibles gratuitement auprès du Système d'Information Nature et Paysage (SINP) géré par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et mises à jour annuellement.</p> <p>Lo Parvi met à disposition gratuitement ses données naturalistes actualisées auprès des associations de protection de la nature, des collectivités et des bureaux d'études sur simple demande motivée.</p>	<p>Aucun projet d'aménagement soumis à déclaration ou autorisation administrative ne doit avoir été réalisé sans prendre en compte les espèces patrimoniales.</p> <p>50 % des projets ont évité les espèces patrimoniales</p> <p>50 % des projets ont « réduit » leurs impacts sur les espèces patrimoniales.</p> <p>50 % des projets ont « compensé » leurs impacts sur les espèces patrimoniales.</p>	<p>Nombre de projets ayant « évité « réduit », « compensé » son impact sur les espèces patrimoniales.</p> <p>Nombre de projet n'ayant pas pris en compte la séquence ERC vis-à-vis des espèces patrimoniales</p>	<p>1) Alerter les décideurs (administrations, collectivités, pétitionnaires) de la présence d'espèces patrimoniales en amont de chaque projet d'aménagement du territoire (ZAC, déviation, carrière, infrastructure linéaire, équipements de loisirs ou sportifs, stations de traitement des eaux usées, décharges, etc.).</p> <p>2) Communiquer auprès des collectivités et de leurs bureaux d'études les données naturalistes de Lo Parvi pour chaque document de planification du territoire (SCOT/PLU/PLUI/Contrat de rivière : Contrat de bassin/Contrat Vert et Bleu, etc.).</p> <p>3) Diffuser des ouvrages sur les espèces rares et protégées de l'Isle Crémieu auprès des collectivités locales, de l'administration et des entreprises du BTP.</p>
		A2) Participer aux actions du réseau de conservation de la flore Alp'Ain.	<p>Les effectifs d'Iberis de Timeroy ont bénéficié de la réouverture de la pelouse sèche de Crémieu. Des graines ont été récoltées pour assurer une conservation en congélateur et en jardin botanique par le CBNA.</p> <p>Des plantules et des graines d'ache rampante ont été prélevées et multipliées en jardin botanique par le CBNA. Une plantation est prévue durant l'hiver et le printemps 2018 dans l'ENS de la Save.</p> <p>Un suivi de la station de Ruy est organisé régulièrement et une nouvelle station a été découverte en 2017 sur Saint Jean de Soudain.</p>	<p>Renforcement des effectifs des plantes patrimoniales prioritaires (ibéris de Timeroy, orcanette des sables, ache rampante).</p> <p>Réintroduction de la fougère à crêtes à Arandon-Passins.</p> <p>Retrouver une station de caldésie à feuilles de parnassie</p>	<p>Aire de présence (stations/effectifs) de chaque plante patrimoniale</p>	<p>4) Participer à la réintroduction de la fougère à crêtes sur l'ENS de Save.</p> <p>5) Participer à la réintroduction de l'ache rampante sur l'ENS de Save.</p> <p>6) Entretien le site à Iberis de Crémieu.</p> <p>7) Suivre les populations d'ache rampante.</p> <p>8) Suivre les populations</p>

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
			<p>La caldésie à feuilles de parnassie n'a pas été retrouvée ces dernières années à Ruy.</p> <p>L'orcanette des sables bénéficie d'une protection de ses principales stations et d'un renforcement de population par le CBNA et Lo Parvi notamment sur des ENS locaux et des pelouses sur sable inscrites dans le site Natura 2000. Un projet de réintroduction de la fougère à crêtes sur l'ENS de la Save est à l'étude.</p> <p>La drosera à feuilles longues bénéficie de la gestion du CEN 38 (et Lo Parvi) sur l'ENS de Montalieu.</p>			<p>d'orcanette des sables.</p> <p>9) Rechercher la caldésie à feuilles de parnassie.</p>
		<p>A3) Intégrer la conservation de la métapopulation de rainette verte de l'Isle Crémieu dans les outils de gestion (Espaces Naturels Sensibles (ENS), réserves naturelles, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).</p>	<p>Création de plusieurs mares favorables aux rainettes</p> <p>Préconisations dans le cadre de réaménagements de carrière et/ou mesures compensatoires qui ont permis l'installation de nouvelles populations de rainettes</p> <p>Suivi de populations sur plusieurs espaces naturels protégés (ENS, réserves naturelles, mesures compensatoires).</p>	<p>Maintien voire augmentation des populations de rainettes.</p>	<p>Nombre de sites connus</p> <p>Nombre de nouveaux aménagements accueillant l'espèce</p>	<p>10) Préconiser des réaménagements favorables aux rainettes dans les réaménagements écologiques de carrières.</p> <p>11) Préconiser des réaménagements favorables aux rainettes dans les réaménagements écologiques des zones humides.</p> <p>12) Suivre les populations de rainettes présentes dans les espaces naturels protégés.</p> <p>13) Mettre à jour la cartographie de l'aire de présence de la rainette verte dans l'Isle Crémieu.</p>
		<p>A4) Accompagner le retour du castor sur l'ensemble des cours d'eau et zones humides associées.</p>	<p>Lo Parvi réalise depuis longtemps (mais pas chaque année) des sorties « grand public » pour faire découvrir le castor. Le sentier pédagogique de l'ancien méandre du Saugéy et son livret d'accompagnement abordent la vie de cet animal (relayé en été par les guides ENS). Lo Parvi réalise un inventaire permanent de la distribution de l'espèce sur le territoire (étude affluents, étude BTS GPN en projet tutoré, données diverses). En 2017 une formation a été réalisée à destination des techniciens de collectivités. 2 interventions</p>	<p>Mise en place par la CCBD et le SMABB d'un « plan de gestion castor » pour assurer la revitalisation des cours d'eau et la prévention des dégâts</p>	<p>plans de gestion castor rédigés et validés (CCBD et SMABB)</p> <p>Aire de présence du castor (avec barrages et effets sur l'écomorphologie et la mise en eau</p>	<p>14) Envoyer chaque année la carte actualisée de la répartition du castor à la DDT et à l'ONCFS.</p> <p>15) Participer à la rédaction d'un plan de gestion castor sur le territoire de la CCBD.</p> <p>16) Participer à la rédaction d'un plan de gestion castor sur le territoire du SMABB.</p>

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
			ont été réalisées à Corbelin et à Arandon-Passins, avec la CCBD, les agriculteurs concernés, l'ONCFS et l'autorisation de la DDT, pour régler des problèmes de barrage inondant des cultures. Une étude sur la répartition du castor sur le bassin versant de la Bourbre et les perspectives de recolonisation/gestion a été inscrite au CVB du bassin de la Bourbre validé en juillet 2017. La carte actualisée de répartition du castor est fournie chaque année à la DDT et l'ONCFS pour actualiser l'arrêté piégeage (interdiction des pièges létaux sur les zones de présence du castor).		des zones humides) Nombre d'interventions de « conciliation dégâts »	17) Intervenir auprès des agriculteurs et des forestiers pour prévenir les dégâts éventuels liés à la présence du castor.
		A5) Poursuivre les actions de conservation de la cistude prévues dans le Plan National d'Action et dans les outils de gestion (ENS, réserves, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).	Découverte de nouveaux sites Etude des populations sur plusieurs espaces naturels protégés Conseils et préconisations aux gestionnaires Prise en compte de l'espèce dans le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu. Diffusion d'une plaquette sur interaction pêche et cistude Récupération de tortues exotiques Mise en place de solarium et gestion des sites de ponte sur des ENS et la RNR de Mépieu. Participation à l'étude de faisabilité de réintroduction dans la RN du Grand Lemps Participation à différentes instances : réseau cistude (PRA et PNA), rencontres scientifiques jurassiennes, rencontres de la Société Herpétologique de France.	Maintien voire augmentation des populations de cistudes.	Aire de présence de la cistude Effectifs et structure des populations sur des sites gérés	18) Mettre à jour la cartographie de l'aire de présence de la cistude dans l'Isle Crémieu. 19) Participer au programme de réintroduction de la cistude dans la RN du Grand Lemps. 20) Réaliser une étude sur la structure de la population de cistude dans la RNR des étangs de Mépieu et sur l'ENS de Save (étangs de la Serre). 21) Préconiser des réaménagements favorables aux cistudes dans les réaménagements écologiques de carrières. 22) Préconiser des réaménagements favorables aux cistudes dans les réaménagements écologiques des zones humides. 23) Participer aux réunions des plans stratégiques au niveau régional et national. 24) Récupérer les tortues exotiques.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
		A6) Conserver les populations d'écrevisses à pieds blancs.	Connaissance de l'existence de quelques petites populations sur les têtes de bassin des affluents du Catelan et du Rhône Prise en compte de l'espèce dans le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu. Prise en compte de l'espèce dans les plans de gestion des ENS de St Sorlin de Morestel et de la Chapelle de la Tour Prise en compte et évitement dans l'aménagement de la voie Verte Crémieu-Arandon Partenariat avec fédération de pêche (échanges de données, suivi de populations) Sensibilisation d'acteurs du territoire	Maintien voire augmentation de la population d'écrevisses à pieds blancs.	Aire de présence de l'écrevisse à pieds blancs Effectifs et structure des populations sur des sites gérés	25) Réaliser des inventaires et mettre à jour la cartographie de l'écrevisse à pieds blancs dans l'Isle Crémieu. 26) Participer avec la Fédération de pêche à une étude sur la structure de la population d'écrevisses à pieds blancs sur un site géré. 27) Porter à connaissance la présence de l'espèce dans tous les projets d'aménagements susceptibles de l'impacter.
		A7) Participer à la conservation des colonies de chauves-souris dans l'habitat humain.	Une quarantaine de colonies connues, suivi de plusieurs abritant des espèces très rares De nombreuses espèces prises en compte dans le site Natura 2000. Pose de nichoirs et de gîtes artificiels Rencontres avec des propriétaires	70 colonies connues et protégées par les propriétaires des bâtiments. 3 nichoirs artificiels occupés	Nombre de colonies (+effectifs et espèces)	28) Rechercher de nouvelles colonies 29) Créer un questionnaire pour détecter les nouvelles colonies (à utiliser par exemple sur les stands, ou enquête par mailing ciblé). 30) Informer et sensibiliser des propriétaires. 31) Poser des nichoirs artificiels. 32) Inciter les adhérents de Lo Parvi à poser des nichoirs artificiels chez eux.
		A8) Participer à la conservation de la chouette effraie dans les bâtiments	Un réseau « chouette effraie » animée par des bénévoles de la LPO est très actif en Isère. Il installe notamment un réseau de nichoirs dans des bâtiments publics et privés. Lo Parvi participe à ce réseau (prospections, rencontre de propriétaires, conseils de pose de nichoirs, etc.).	15 bâtiments occupés par la chouette effraie pour sa reproduction	Effectifs de couples nicheurs	33) Poser des nichoirs artificiels dans des bâtiments publics. 34) Poser des nichoirs artificiels dans des bâtiments agricoles. 35) Inciter les adhérents de Lo Parvi à poser des nichoirs artificiels chez eux.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
						36) Porter à connaissance la présence de l'espèce auprès des propriétaires de bâtiments (privés ou publics). 37) Participer au réseau départemental « chouette effraie ».
		A9) Organiser le relais des animaux sauvages patrimoniaux blessés vers le centre de soins le Tichodrome.	Relations créées avec le centre du Tichodrome Informations présentes sur le site de Lo Parvi Relais d'animaux sauvages vers le Tichodrome	3 personnes relais dans le Nord-Isère. 100% des espèces patrimoniales transférées au centre	Nombre d'animaux transférés au centre de soin	38) Sensibiliser le public au travail du centre de soins et son importance pour le sauvetage d'espèces patrimoniales. 39) Informer sur la conduite à tenir face à un animal blessé. 40) Mobiliser des bénévoles et organiser un relais pour le centre de soins.
-Protection des milieux les plus remarquables de l'Isle Crémieu, -mise en place d'un réseau d'espace protégés et gérés.	B) Augmenter la surface des espaces naturels protégés dans l'Isle Crémieu et contribuer à leur gestion.	B10) Accompagner la création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur les tourbières de l'Isle Crémieu/Bas Dauphiné.	1 APPB sur la tourbière de Charamel. 4 tourbières protégées réglementairement dans la RNR des étangs de Mépieu. Lo Parvi a été chargé par la DDT de réaliser un dossier technique de prise en considération des tourbières de l'Isle Crémieu afin de proposer un APPB aux communes.	20 tourbières protégées réglementairement.	Liste des tourbières protégées	41) Compléter le dossier technique pour la DDT. 42) Accompagner la DDT pour convaincre les élus de protéger leurs tourbières. 43) Faire inscrire la protection des tourbières dans le PCAE.
		B11) Compléter le réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux et petits sites.	40 ENS locaux labélisés dans l'Isle Crémieu (28 actifs avec plans de gestion) 125 ENS locaux labélisés en Isère (82 actifs avec plans de gestion)	45 ENS labélisés en Isle Crémieu (33 actifs). Parmi les 5 nouveaux, priorité à l'étang de Chalignieu, au marais de Crucilleux, aux paléoméandres du Bouchage/Les Avenières, 150 ENS locaux labélisés en Isère (100 actifs)	Liste des ENS labélisés/actifs	44) Promouvoir l'outil ENS auprès des collectivités locales. 45) Accompagner les services techniques du Département pour labéliser des nouveaux sites. 46) Participer au Conseil Scientifique et Technique (CST) départemental.
		B12) Contribuer avec le Conseil	Participation au comité de site des différents ENS actifs (28) et suivi de plusieurs actions. Réalisation	Lo Parvi impliqué dans la gestion de 33 ENS actifs.	Liste des ENS locaux actifs	47) Participer aux comités de site des ENS locaux.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
		départemental à l'animation des sites ENS locaux auprès des collectivités locales	de quelques plans de gestion (Crémieu, Dizimieu, Villemoirieu, Montcarra, Panossas, Trept, St Savin, La Balme les Grottes...) et participation à la réalisation de ceux rédigés par des bureaux d'études.			48) Participer aux réunions techniques concernant les ENS (chantiers, programmation, sensibilisation des élus).
		B13) Accompagner la gestion des ENS départementaux	2 sites départementaux actifs dans l'Isle Crémieu (étang de Lemps et Save). Lo Parvi a été gestionnaire direct de ces deux ENS durant de nombreuses années. Actuellement ces sites sont gérés en direct par le Département qui a recruté du personnel. Un troisième site (la Rama-Billonay) fait l'objet d'une animation foncière et n'est pas encore actif. Un quatrième site pourrait voir le jour avec la fusion de deux ENS locaux (Charamel et Marsa).	Lo Parvi impliqué dans la gestion des 3 (voire 4) ENS actifs.	Liste des ENS départementaux actifs Nombre de réunions	49) Accompagner les bureaux d'études pour la réalisation des plans de gestion des ENS locaux. 50) Participer aux comités de site et l'intégration locale des ENS départementaux.
		B14) Participer à la gestion et étendre le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu.	Le site Natura 2000 est géré par la CCBD qui emploie un chargé de missions dédié à cette tâche. Le site couvre une surface de 13 600 ha sur 37 communes. Une charte Natura 2000 a été rédigée, Lo Parvi en est signataire. Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a permis d'étendre les dispositions réservées au départ à Natura 2000 à l'ensemble des communes des communautés de communes (Pays des couleurs, Balmes dauphinoises et Isle Crémieu). Une sensibilisation des élus est effectuée par le chargé de missions Natura 2000 notamment à travers le PAEC. L'étude forêts de Lo Parvi, la découverte de nouvelles populations d'espèces de la Directive Habitats, Faune et Flore et les premiers éléments de la cartographie des habitats de l'Isle Crémieu donnent de nouveaux éléments pour justifier une extension territoriale.	Site Natura 2000 actif. Rédaction d'un nouveau Document d'Objectifs (DOCOB). Extension sur 5 nouvelles communes (possible notamment sur le Bouchage, Sermérieu, Vézeronce-Curtin, Vignieu, St Marcel Bel Accueil, Montcarra, Chozeau), 15 000 ha au total en Natura 2000.	Validation du nouveau DOCOB Périmètre et surface du site Natura 2000	51) Accompagner les techniciens gestionnaires des ENS départementaux (expertises, chantiers, sensibilisation des élus, animation foncière). 52) Poursuivre le travail partenarial avec le chargé de missions Natura 2000 (informations naturalistes, expertises, comité de site, chantiers, sensibilisation des acteurs locaux, documents d'incidence, etc.).
		B15) Poursuivre la gestion et étendre la Réserve Naturelle	La réserve Naturelles Volontaire des étangs de Mépieu a été créée en 2001 sur une surface de 80 ha. En 2007 elle est devenue une réserve	Mise en œuvre du 3 ^{ème} plan de gestion. Surface de la réserve	Bilan annuel de gestion Bilan du plan de	53) Mettre en œuvre le plan de gestion de la RNR des étangs de Mépieu.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
		Régionale (RNR) des étangs de Mépieu.	naturelle régionale et sa surface a été doublée (161 ha). Le site est géré par Lo Parvi avec des financements de la Région et de Vicat et un soutien de la commune de Creys-Mépieu. Deux plans de gestion de 5 ans ont été mis en œuvre, en 2017 nous sommes à la 5eme année du plan de gestion établi pour dix ans.	augmentée de 20 ha.	gestion à 10 ans. Surface de la réserve.	54) Etendre la surface de la RNR des étangs de Mépieu.
		B16) Accompagner la gestion de la réserve naturelle du Haut Rhône français.	La Frapna et Lo Parvi ont beaucoup travaillé avec l'administration pour la création de cette réserve naturelle. Le décret de création de la réserve a été signé le 8 décembre 2013 (surface de 1 707 ha entre Savoie-Isère et Ain). Le comité consultatif a été créé par arrêté préfectoral. Lo Parvi en est membre. Le Syndicat du Haut Rhône (SHR) a été nommé gestionnaire de la Réserve. Le comité scientifique inter-réserve (Platière, Ramières, Drac, Haut-Rhône) a été créé. Le recours des opposants devant le Conseil d'Etat a été rejeté par ce dernier. Le Syndicat du Haut Rhône (SHR) a recruté un conservateur et un garde. L'arrêté du périmètre de protection de la RN du Haut Rhône a été pris le 4 avril 2017 sur une surface de 280 ha. Lo Parvi a réalisé la cartographie des habitats de la réserve et participé au comité consultatif. Le SHR a mis en place la signalétique, réalisé des opérations de nettoyages de déchets, rédigé des procès-verbaux pour diverses infractions, rencontré des partenaires et commencé la rédaction du plan de gestion.	Validation et mise en œuvre du plan de gestion	Plan de gestion Bilans annuels	55) Poursuivre le travail partenarial avec le SHR (informations naturalistes, expertises, comité consultatif, chantiers, sensibilisation des acteurs locaux, police de l'environnement, etc.).
		B17) Participer aux travaux des réseaux de gestionnaires (Réserves Naturelles de France, pôles régional et départemental, réseaux des acteurs pour la biodiversité	Lo Parvi est membre de RNF et participe aux congrès, AG, formations. Lo Parvi participe aux trois réseaux régionaux de RNF (police, scientifique, gestion). Lo Parvi est membre du réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône. Lo Parvi participe au pôle régional gestion piloté par le CEN Auvergne-Rhône-Alpes et au pôle régional flore piloté par le CBNA. Lo Parvi participe au réseau des	Poursuivre la participation et les échanges au sein des différents réseaux de mutualisation.	Nombre de réunions.	56) Participer au congrès, AG et commissions de RNF. 57) Participer aux rencontres régionales des groupes RNF. 58) Participer aux réunions du réseau des acteurs pour la biodiversité du Rhône. 59) Contribuer au pôle gestion régional.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
		du fleuve Rhône...).	gestionnaires piloté par le Département de l'Isère.			60) Contribuer au groupe protection du pôle flore régional.
<p>- Qualité de l'eau,</p> <p>- ressource en eau ?</p> <p>-fonctionnalité,</p> <p>- biodiversité.</p>	C) Participer à la protection et à la gestion de l'eau et des zones humides.	C19) Accompagner la mise en œuvre d'un contrat plurithématique sur les affluents du haut Rhône	LA CCBD a la compétence cours d'eau. Les études de faisabilité portées par la CCBD sont en cours d'achèvement, les relevés Lidar ont été réalisés. L'étude de Lo Parvi sur les affluents du Rhône a servi de base pour le diagnostic initial.	Contrat plurithématique opérationnel et mis en œuvre à plus de 50 % (qualité des cours d'eau, protection et restauration des zones humides associées, maintien /replantation de ripisylves, amélioration de l'écomorphologie ...).	<p>Nombre de réunion</p> <p>Nombre de journées d'assistance à la CCBD</p> <p>Nombre de projets de protection/restauration réalisés</p>	<p>61) Fournir aux services de l'Etat les informations naturalistes sur les ZNIEFF.</p> <p>62) Veiller à la prise en compte des ZNIEFF dans les documents de planification.</p> <p>63) Veiller à la prise en compte des ZNIEFF dans les différents projets d'aménagement du territoire (ZAC, déviation, carrière, infrastructure linéaire, équipements de loisirs ou sportifs, stations de traitement des eaux usées, décharges, etc.).</p> <p>64) Participer aux comités de pilotage du contrat plurithématique des affluents du haut Rhône.</p> <p>65) Fournir les informations naturalistes en amont des actions de restauration/préservation.</p> <p>66) Apporter une aide technique aux élus et techniciens de la CCBD (CCTP, chantiers, conseils, sensibilisation, communication, etc.).</p> <p>67) Assurer une veille écologique sur les cours d'eau et les zones humides associées (pollutions, espèces introduites envahissantes, travaux, etc.).</p>

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
		C20) Participer à la mise en place de plans de gestion de zones humides dans le bassin de la Bourbre.	La compétence est partagée sur ce bassin entre le SMABB, la CCBD et la CCVD. Le diagnostic et le plan d'actions des marais de Sermérieu et du marais du Ver (St Chef-Vignieu) ont été réalisés.	-Les actions du Plan de gestion du marais du Culet et du marais d'Olouise sur Sermérieu mises en œuvre à plus de 50 %, - Les actions du Plan de gestion du marais du Ver (St Chef-Vignieu) mises en œuvre à plus de 30 % -Plan de gestion du marais de Salagnon adopté.	nombre d'actions réalisées sur chacun des plans de gestion Rédaction du Plan de gestion de Salagnon.	68) Participer aux comités de pilotage du plan de gestion de chaque marais. 69) Fournir les informations naturalistes en amont des actions de restauration/préservation. 70) Apporter une aide technique aux élus et techniciens de la CCBD/SMABB (CCTP, chantiers, conseils, etc.). 71) Assurer une veille écologique sur l'ensemble des marais (remblaiements, travaux, pollutions, espèces introduites envahissantes, etc.).
		C21) Participer à la protection et à la gestion des Captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) avec les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les agriculteurs (notamment captages de Siccieu, Bouvesse-Quirieu, Sermérieu, Optevoz, Courtenay, etc.).	Deux captages (Bouvesse-Quirieu et Sermérieu) font l'objet d'un suivi permanent et d'un plan d'actions depuis plus de 20 ans (chambre d'agriculture, communes, syndicat des Eaux, SMABB, CCBD, agriculteurs). Une nouvelle ressource située sur Courtenay est à l'étude pour alimenter (et/ou secourir) le Syndicat des eaux du plateau de Crémieu (SIEPC). Le PAEC Isle Crémieu et le PAEC Bourbre ont intégré des mesures spécifiques à la protection des captages AEP. L'emploi des pesticides est interdit dans les collectivités depuis 2017 et le sera bientôt pour les particuliers (2019). La source de pollution du captage d'Optevoz a été identifiée (décharge sauvage située à Siccieu) et nettoyée par le SIEPC.	Eau potable indemne de polluants Maintien de la surface en prairie permanente fauchée des périmètres de captage AEP. Interconnexion des réseaux de distribution d'eau potable	Qualité de l'eau potable des différents captages Nombre de contrats MAET signés Surface de prairie permanente Nombre de réunions des comités de pilotage de surveillance des captages	72) Participer aux comités de pilotage de suivi des captages de Sermérieu et Bouvesse-Quirieu. 73) Veiller à la bonne prise en compte des captages AEP dans les documents d'urbanisme et les enquêtes publiques liées aux ICPE. 74) Apporter une aide technique aux élus et techniciens de la CCBD/SMABB/communes/syndicats des eaux. 75) Participer aux réunions de suivi des PAEC Bourbre et Isle Crémieu.
		C22) Veiller à la mise aux normes et au bon	Plusieurs STEP ont été mis en conformité ces dernières années (Parmilieu, Optevoz, Vignieu, etc.). Plusieurs STEP ont dépassé les valeurs de	Stations mises aux normes, Amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau pour	Réalisation des STEP Qualité de l'eau	76) Participer aux réunions pour la création des nouvelles installations.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
		fonctionnement des stations d'épurations des eaux usées	traitement (Morestel, St Victor de Morestel, Passins, Creys-Mépieu, Vézeronce-Curtin, Dolomieu, St Sorlin de Morestel, Vasselin, St Marcel Bel Accueil, Montalieu, etc.). Une nouvelle STEP doit être créé à Vézeronce-Curtin. Les STEP des Avenières et de St Marcel Bel Accueil, doivent être redimensionnées pour accueillir de nouvelles communes/hameaux. Plusieurs petites unités de traitements doivent être améliorées.	atteindre le niveau de bonne qualité fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (notamment la Save et le Catelan).	des cours d'eau	77) Fournir les informations naturalistes en amont des projets. 78) Assurer une veille écologique sur le fonctionnement des stations. 79) Surveiller dans les projets d'urbanisme l'adéquation entre le nombre de logements et les capacités d'épuration.
-Eau, -biodiversité, -transports, -corridors biologiques, -bruit, -poussières, -sols.	D) Limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et développer les réaménagements écologiques.	D23) Participer à la prise en compte de l'environnement lors de la mise en place des documents d'urbanisme traitant de la problématique des carrières (schéma régional des carrières, SCOT, SAGE).	Les orientations régionales ont été écrites. Un groupe de travail régional travaille sous l'égide de la DREAL pour réaliser le schéma régional qui se substituera aux schémas départementaux. Le représentant carrière de la Frapna de la Loire est le référent régional pour les APN. Le Scot des boucles du Rhône en Dauphiné (en révision et extension territorial) prévoit un chapitre sur les carrières. Le Sage Bourbre est en cours de révision.	Normes environnementales du nouveau schéma régional <i>a minima</i> équivalentes à celles du schéma de l'Isère existant. Prise en compte de la spécificité carrières et environnement dans le SCOT de la boucle du Rhône en Dauphiné et dans le SAGE Bourbre.	Schéma régional écrit et validé. SCOT approuvé SAGE Bourbre approuvé	80) Participer au groupe de travail de la Frapna Région en charge d'élaborer le nouveau schéma régional des carrières. 81) Faire prendre en compte la problématique carrières et environnement dans le SCOT BRD. 82) Faire prendre en compte la problématique carrières et environnement dans la révision du SAGE Bourbre.
		D24) Continuer à participer à la Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS) groupe carrières pour étudier tous les projets sur notre territoire.	Lo Parvi est membre (1 titulaire et 1 suppléant) depuis 1999 de la commission des carrières en Préfecture. La commission siège deux à trois fois par an pour examiner les différents projets d'extractions de matériaux et faire un point technique et réglementaire.	Etre présent à chaque commission, notamment pour les dossiers concernant le Nord-Isère. Se coordonner avec les autres APN pour avoir des avis convergents. Continuer le partenariat avec les membres de la commission.	Nombre de réunions auxquelles Lo Parvi a participé Nombre de dossiers examinés.	83) Etudier les dossiers carrières présentés en CDNPS groupe carrières. 84) Participer aux réunions de la CDNPS groupe carrières.
		D25) Participation aux comités de suivi des carrières de l'Isle Crémieu.	Plusieurs comités de suivis existent et se réunissent en fonction des besoins ou des arrêtés préfectoraux. Les plus réguliers sont : Trept/Porcieu-Ambagnieu/Bouvesse-	Participation à 10 comités de suivi	Nombre de réunions des comités de suivis auxquelles Lo	85) Participer aux comités de suivis des carrières réunis dans les communes.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
			Quirieu/Creys-Mépieu/Arandon-Passins/ Courtenay/St Romain de Jalionas En général dans les nouveaux arrêtés un comité de suivi est prévu presque systématiquement. En général il se réunit à l'initiative du Maire de la commune ou/et du carrier.		Parvi a participé.	86) Assurer une veille technique et écologique des carrières en cours d'exploitation.
		D26) Travailler avec les pétitionnaires pour limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et favoriser les réaménagements écologiques.	De nombreuses anciennes carrières abandonnées sont très riches en biodiversité dans l'Isle Crémieu. Un savoir-faire en termes d'évitement des espaces naturels riches en biodiversité, de réduction de l'impact des extractions et de réaménagements écologiques s'est développé en partenariat entre Lo Parvi et les carriers. Plusieurs sites ont été/sont en cours de réaménagement écologique sur le territoire.	Aucun projet en enquête publique non étudié par Lo Parvi au préalable. 75 % de réaménagements naturels ou agro-écologiques.	Ratio nombre de nouvelles carrières autorisées avec des réaménagements écologiques sur le total de nouvelles carrières	87) Fournir aux bureaux d'études des carriers les informations naturalistes pour éviter, réduire et compenser l'impact des exploitations. 88) Promouvoir et participer à l'élaboration des réaménagements agro-écologiques. 89) Participer à l'élaboration et aux suivis de réaménagements écologiques. 90) Participer aux enquêtes publiques.
		D27) Lutter contre les carrières illégales.	Beaucoup de carrières illégales ont été fermées durant ces vingt dernières années. Il reste exceptionnel de ne pas en trouver au moins une chaque année sur le territoire. Bonne coordination entre l'administration et les APN pour la fermeture des carrières.	Fermeture de toutes les carrières illégales.	Nombre de carrières illégales	91) Assurer une veille écologique pour repérer la présence de carrières illégales. 92) Travailler en coopération avec l'administration, la FRAPNA, l'UNICEM et les élus pour arrêter les carrières illégales. 93) Rappeler la réglementation « carrières » auprès des collectivités locales.
-Continuité écologique, -biodiversité.	E) Protéger la trame verte et bleue	E28) Accompagner l'implantation et les mesures	Le Projet d'Intérêt Général (PIG) de la ligne voyageur a été abandonné. Le fuseau a été retiré des PLU en cours (notamment St Savin).	Mise en place de mesures d'évitement, de réductions et compensatoires	Avancée du projet Analyse de la	94) Participer aux réunions de concertation.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
		compensatoires de la Ligne à Grand Vitesse Lyon-Turin si elle devait être réalisée.	La déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été prise pour la ligne mixte Lyon-Turin. Le recours FNE/FRAPNA en Conseil d'Etat a été rejeté. Annonce par le gouvernement de F. Hollande que ce projet n'est pas prioritaire et ne sera pas réalisé avant 30 ans. Le gouvernement de E. Macron semble plutôt décidé à le réaliser plus rapidement. La région ARA est demandeuse de ce projet. Le projet avance techniquement côté Savoie mais toujours pas en Isère...	effectives, suffisantes et pertinentes.	séquence ERC	95) Fournir les données naturalistes et les informations sur les possibilités de mesures compensatoires.
		E 29) Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme de préférence au niveau du SCOT, pour que la nature soit prise en compte et protégée dans l'Isle Crémieu	Accompagnement du Syndicat Mixte de la Boucle en Dauphiné (Symbord) pour la révision du SCOT sur la partie état initial de l'environnement et l'élaboration du DOO. Participation aux réunions du SCOT Nord-Isère (en révision), l'essentiel du territoire se trouvant sur le secteur de l'APIE. Participation à la rédaction du Contrat Vert et Bleu mis en place par le SMABB sur le bassin de la Bourbre. Participation à plusieurs PLU et un PLUI.	SCOT NI et BRD identifiant correctement les enjeux de protection du patrimoine naturel et prescriptifs pour veiller à leur maintien dans chaque PLU(I). Nouveau SAGE de la Bourbre identifiant correctement les enjeux de protection de l'eau et des zones humides et prescriptifs pour veiller à leur maintien	Prise en compte de la nature dans le SCOT de la BRD et Nord-Isère, dans le SAGE Bourbre ainsi que dans les PLU(I)	96) Participer aux réunions d'élaboration du SCOT de la BRD. 97) Participer aux réunions d'élaboration du SCOT NI. 98) Participer aux réunions d'élaboration des PLUI. 99) Participer aux réunions des PLU stratégiques. 100) Participer à la révision du SAGE de la Bourbre.
		E30) S'opposer à la mise en place des écluses à Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz favorisant le développement de la navigation motorisée sur le Rhône.	La CNR prévoit la construction d'une écluse à Brégnier-Cordon et d'une autre à Sault-Brénaz. L'étude préalable à l'incidence Natura 2000 du projet d'écluse de Brégnier-Cordon a été réalisée. Lo Parvi a commencé à sensibiliser des élus locaux aux coûts et problèmes de l'écluse et de l'utilisation de la rente de Rhône. L'étude d'impacts du projet de Brégnier-Cordon est en cours. La CNR a présenté un dossier à la	Abandon des projets de réalisation de nouvelles écluses.	Réalisation ou abandon	101) Sensibiliser les acteurs locaux afin d'abandonner ces projets d'écluses et le remplacer par d'autres projets plus utiles pour le territoire. 102) Diffuser la pétition contre le projet d'écluse de Brégnier-Cordon.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
			Dreal pour la destruction d'espèces protégées. Ce dossier est incomplet. Lo Parvi a trouvé deux espèces végétales protégées non mentionnées dans l'étude d'impacts. La CNR doit retravailler sa copie sur les impacts et les mesures compensatoires. La Frapna a écrit au ministre de l'Ecologie pour lui demander l'arrêt du projet. Lo Parvi lance une pétition contre ce projet.			103) Participer à l'enquête publique sur l'écluse de Brégnier-Cordon.
		E31) Obtenir l'équipement des lignes très haute tension et de lignes basses tensions avec des dispositifs anticollision pour les oiseaux.	Lors de la rénovation de la ligne THT Lyon-Chaffard, les zones surplombant des couloirs de migration d'oiseaux ont été équipées de dispositifs anticollision par RTE. 2 Lignes hautes Tension de la RNR de Mépieu ont également été équipées. Les travaux d'équipement de la ligne basse tension ont été réalisés en 2016 dans la RNR des étangs de Mépieu par ERDF. La ligne basse tension de Mépieu surplombant la gravière Perrin et le marais des Luippes a été équipée en 2017. ERDF a en parallèle signé une convention avec la LPO et le Conseil départemental de l'Isère en 2014.	Nouveaux équipement de 5 sites sensibles.	Nombre de sites équipés	104) Dresser la liste des sites à équiper dans l'Isle Crémieu. 105) Solliciter ERDF et RTE pour obtenir l'équipement des lignes dangereuses pour l'avifaune. 106) Intégrer l'équipement des lignes dangereuses dans les plans de gestion des ENS. 107) Intégrer l'équipement des lignes dangereuses dans le plan de gestion de la RN du Haut Rhône français.
		E32) Accompagner la mise en place de déplacements doux.	Lo Parvi a accompagné la mise en place de la véloroute (ViaRhôna) sur la Communautés de Communes du Pays des Couleurs (40 km entre Brangues et Porcieu-Amblagnieu). Travail avec la CCBD sur la voie verte Crémieu-Arandon. Démarrage des travaux prévus en 2018. L'étude de la véloroute (ViaRhôna) entre Vertrieu et Saint Romain de Jalionas recommencera après la pose due à la fusion des intercommunalités. Lo Parvi a créé un cheminement doux le long du grand étang de la RNR des étangs de Mépieu.	100 kilomètres de cheminements doux créés sur le territoire. Obtention de tracés de cheminements doux et d'un entretien non pénalisant pour l'environnement.	Linéaire de cheminements doux. Analyse de la séquence ERC des différents projets.	108) Accompagner la mise en place de la véloroute (ViaRhôna) entre Vertrieu et St Romain de Jalionas. 109) Accompagner la mise en place de la voie verte entre Crémieu et Arandon-Passins. 110) Faire la promotion des cheminements doux dans les documents d'urbanisme.
		E33) Maintenir une veille et accompagner les projets de déviations de	Travail sur les mesures compensatoires de la déviation d'Aoste avec la communauté de communes des vallons du Guiers. Déviation de Chamagnieu abandonnée. Etude de la déviation de Flosailles toujours en cours. Projet de déviation de	Préservation des espèces et des milieux sensibles. Mesures compensatoires d'Aoste efficaces, efficientes	Analyse de la séquence ERC des différents projets. Réalisation des	111) Suivre les mesures compensatoires d'Aoste. 112) Participer aux réunions de concertation du projet de déviation de Flosailles.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
		villages.	Montalieu à l'étude.	et fonctionnelles dans la durée.	mesures compensatoires	113) Fournir les informations naturalistes et participer aux réunions de concertation du projet déviation de Montalieu.
		E34) Lutter contre l'étalement urbain (notamment les centres commerciaux)	L'étalement urbain a fortement progressé ces dernières décennies dans l'Isle Crémieu. Il s'est principalement concentré sur les zones plates (agricoles/et/ou humides) en périphérie des centres urbains. La mise en place des SCOT a permis de freiner cette expansion mais la tendance de fonds est toujours présente	Scot et PLU très restrictif sur les possibilités d'étalement urbain.	Consommation surfacique d'espaces naturels et agricoles	114) Participer à la mise en place d'un outil de mesure de la consommation de l'espace à urbaniser dans les PLU. 115) Participer à la révision des deux SCOT. 116) Fournir à la Frapna les éléments des dossiers concernant notre territoire pour les examens de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF).
		E35) Participer à la mise en place de passages pour la faune afin de franchir les routes	Des passages à faune souterrains ont été réalisés par le Département sur la route traversant l'ENS de Marsa. Un passage mixte Vélos/faune a été réalisé sous la route départementale 1075 à hauteur d'Arandon sur l'ENS de la Save (il reste une partie de l'équipement en clôture à terminer). Réalisation d'un passage à faune par le département à Morestel sur un affluent de la Save. Etude en cours par le Département sur un pont enjambant ruisseau de St Savin. Mise en « transparence » du convoyeur à bandes Vicat entre Mépieu et Montalieu. Réalisation par le Département d'un passage à faune lors de la réfection du pont enjambant la Chogne. Réalisation par le Département d'une passe à poissons + passage à faune terrestre sur l'ENS de la Save sous la route départementale 244 a.	90 % des ponts rénovés équipés de passages à faune fonctionnels. 3 nouveaux passage à faune créés	Nombre et emplacement des passages à faune créés	117) Obtenir la finalisation de l'équipement du passage à faune sur la route départementale 1075 à hauteur d'Arandon sur l'ENS de la Save. 118) Maintenir un partenariat avec le Département pour l'intégration de passages à faune lors de la réfection des ponts sur les routes départementales. 119) Mettre en place un partenariat avec la CCBD pour l'intégration de passages à faune lors de la réfection des ponts sur les routes communales.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
			<p>Réalisation par l'entreprise Perrin d'un passage à faune sous la piste de la carrière de Passins enjambant la Save. Réalisation par la CCPC d'un passage à faune sous la ViaRhona enjambant un petit affluent de la Save à St Victor de Morestel. Plusieurs projets ont été inscrits dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du Bassin de la Bourbre. Réalisation par le Département d'un passage à pied sec sur le Girondan au Jonchay (St Romain de Jalionas).</p>			<p>120) Veiller à la mise en œuvre des projets de passage à faune dans le cadre du CVB du bassin de la Bourbre.</p> <p>121) Veiller à l'intégration de la problématique des passages à faune dans les plans de gestion des espaces naturels protégés.</p> <p>122) Participer à l'identification des sites d'écrasement et à la mise en place de passages à petite faune.</p> <p>123) Veiller à l'entretien des passages à faune pour qu'ils demeurent fonctionnels.</p>
Lutte contre la pollution des sols, de l'air, de l'eau, des écosystèmes, le bruit.	F) Agir contre les pollutions des écosystèmes.	F36) Promouvoir la diminution du volume des déchets verts et le compostage	<p>Un travail important a été réalisé entre les agriculteurs et le SICTOM de Morestel (plateforme de co-compostage à Passins) et entre Lo Parvi et le SICTOM de Morestel (achat et mise à disposition des particuliers et des communes de broyeurs à végétaux). Le SICTOM assure également la promotion du compostage individuel auprès des particuliers et des établissements scolaires.</p>	<p>Poursuite et amélioration du travail du SICTOM de Morestel</p> <p>Reprise par le SMND de la politique de compostage et de diminution du volume des déchets verts</p> <p>Création de 5 plateformes de stockage/broyage/compostage de déchets verts pour les professionnels (agriculteurs, pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes, etc.)</p>	<p>Nombre d'heures de fonctionnement des broyeurs</p> <p>Nombre de composteurs individuels vendus par les syndicats de traitement des ordures ménagères</p> <p>Tonnage des déchets verts en déchetterie</p> <p>Tonnage co-</p>	<p>124) Poursuivre la collaboration avec le SICTOM de Morestel pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.</p> <p>125) Créer une collaboration avec le SMND pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.</p> <p>126) Accompagner la CCBD dans une politique d'aide à la création de plateforme de compostage pour les professionnels.</p>

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
					composté à Passins Nombre de plateformes de compostages pour les professionnels	127) Assurer une veille écologique pour lutter contre les feux de jardin.
		F37) Lutter contre les décharges sauvages et réhabiliter d'anciennes décharges.	<p>Lo Parvi a réalisé une carte des anciennes décharges (communales et sauvages) de l'Isle Crémieu. Cette carte a été transmise à différents partenaires, elle est régulièrement actualisée. De nombreuses décharges sauvages sont répertoriées chaque année notamment par la commission veille écologique de Lo Parvi et les employés municipaux. La Frapna a créé un site internet « sentinelles de l'environnement » qui permet également de faire remonter des informations intéressantes. La Frapna a également édité une plaquette spécifique sur les décharges sauvages.</p> <p>Les communes maintiennent un effort important de nettoyage. Les décharges chez les particuliers « marginaux » demeurent un problème car la police et la justice ne suivent pas toujours...</p> <p>Une décharge sauvage située sur Siccieu a pollué durant plusieurs années la principale ressource en eau du SIEPC. Elle a été nettoyée en 2017.</p> <p>La décharge communale de la Tour du Pin a été nettoyée en 2017 par l'entreprise Véolia dans le cadre de mesures compensatoires zones humides.</p>	<p>75 % des décharges sauvages répertoriées nettoyées de leurs déchets.</p> <p>Carte des décharges à jour et utilisée dans les documents d'urbanisme.</p> <p>2 anciennes décharges communales nettoyées et réhabilités.</p>	<p>Nombre de décharges sauvages</p> <p>Nombre de décharges nettoyées</p>	<p>128) Assurer une veille écologique avec l'aide des adhérents de Lo Parvi pour repérer la présence de décharges sauvages et les signaler aux autorités compétentes.</p> <p>129) Mettre en place des formations pour les adhérents de Lo Parvi afin de devenir des sentinelles de l'environnement.</p> <p>130) Inciter les acteurs du territoire (SMABB, CCBD) à compléter la carte des anciennes décharges.</p> <p>131) Tenir à jour la carte des anciennes décharges du Nord-Isère et la faire connaître (élus, documents d'urbanismes, bureaux d'études).</p> <p>132) Monter des opérations de nettoyage de décharges sauvages avec différents partenaires (géocacheurs, élus, chasseurs, pêcheurs, APN, etc.).</p>

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
						133) Proposer aux pétitionnaires et élus le nettoyage d'anciennes décharges dans le cadre de mesures compensatoires.
						134) Sensibiliser les procureurs aux problèmes des décharges sauvages.
						135) Diffuser des guides techniques et juridiques aux élus pour lutter contre les décharges sauvages.
		F38) Lutter contre l'abandon des déchets toxiques dans la nature et accompagner l'implantation de centres de récupération de déchets dangereux.	<p>Un maillage de déchetteries couvre le territoire et récupère beaucoup de déchets dangereux. On retrouve cependant des déchets dangereux en périphérie des déchetteries quand les personnes viennent en dehors des horaires d'ouverture....</p> <p>Les plaques en fibrociments contenant de l'amiante dispersées chez les particuliers restent un problème important. Elles ne sont pas acceptées en déchetterie et sont régulièrement abandonnées dans la nature.</p> <p>Un recensement des sites pollués par les PCB a été réalisé par les services de l'Etat. Plusieurs secteurs (Bourbre/Rhône en aval de Sault-Brenaz principalement) demeurent fortement pollués (dans les sédiments).</p> <p>Un stand de tir (le Rondeau) pollué avec des billes de plomb les sols agricoles sur St Chef.</p> <p>Plusieurs dépôts de pneus connus sur le territoire (origine agricole, garages ?).</p> <p>Plusieurs garages stations-services ont cessé leur activité sans nécessairement se mettre en règle sur la décontamination des cuves d'hydrocarbure.</p> <p>Quelques particuliers (et/ou garages) stockent des véhicules hors d'usage (VHU) dans des conditions non satisfaisantes. La DREAL contrôle et verbalise</p>	<p>Création d'une filière de récupération de l'amiante facilement accessible pour les particuliers</p> <p>Nettoyage de toutes les décharges de pneus et valorisation énergétique</p> <p>Utilisation de grenailles sans plomb dans le stand de tir de Rondeau</p> <p>5 dépôts de VHU nettoyés</p> <p>5 stations-services mises aux normes</p>	<p>Nombre de décharges sauvages de plaques d'amiante</p> <p>Nombre de décharges (et ou volume) de pneus nettoyés</p> <p>Arrêté interdisant l'utilisation du plomb au stand de tir du rondeau</p> <p>Nombre de dépôts de VHU en infraction</p> <p>Nombre d'anciennes stations-services mises aux normes</p>	<p>136) Assurer une veille écologique avec l'aide des adhérents de Lo Parvi pour repérer la présence de décharges sauvages de déchets toxiques, de dépôts de VHU et les signaler aux autorités compétentes.</p> <p>137) Monter des opérations de nettoyage de décharges de pneus avec différents partenaires (agriculteurs, élus.).</p> <p>138) Demander aux autorités l'interdiction de l'utilisation des grenailles au plomb dans le stand de tir du Rondeau à St Chef.</p> <p>139) Réaliser une carte des anciennes stations-services sur le territoire.</p> <p>140) Alerter l'administration et les élus sur le risque de pollution lié aux anciennes stations-services.</p>

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
		F39) Veiller à l'utilisation des matériaux recyclés dans les chantiers de BTP	<p>les infractions signalées par Lo Parvi, cependant la limite réglementaire est élevée et plusieurs dépôts sont juste « limites ».</p> <p>Une friche industrielle privée est située à Arandon-Passins à proximité de l'ENS de la Save . Elle a fait l'objet d'un contentieux et d'un premier nettoyage (pneus et fûts toxiques) mais d'autres polluants demeurent (sols et bâtiments).</p> <p>La filière du BTP est organisée pour récupérer et recycler de nombreux matériaux (environ 20% de matériaux recyclés).</p> <p>La réglementation sur les ISDI a évolué (elles sont devenues des ICPE) et la DREAL avec l'aide de Lo Parvi a mené une opération d'information et mise aux normes des installations existantes.</p> <p>Un gros volume de mâchefers issu de l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu est produit chaque année. La réglementation prévoit son utilisation en TP dans certaines conditions. Celles-ci ne sont pas toujours respectées et les contrôles difficiles. Une nouvelle installation permet une meilleure récupération des métaux contenus dans les mâchefers (particules supérieures à 2mm).</p>	<p>35 % de matériaux recyclés utilisés sur les chantiers de BTP</p> <p>Aucune ISDI en infraction</p> <p>Pas de mâchefers utilisés en dehors des conditions strictes prévues par la réglementation</p>	<p>Pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans la filière BTP pour le Nord-Isère</p> <p>Nombre d'ISDI</p>	<p>141) Obtenir la création d'une filière « amiante » pour les particuliers.</p> <p>142) Surveiller l'utilisation des mâchefers sur les chantiers de BTP.</p> <p>143) Réaliser une veille technologique sur le recyclage des matériaux (bétons, enrobés, stériles d'exploitations, etc.).</p> <p>144) Promouvoir les matériaux recyclés auprès des donneurs d'ordre pour les chantiers de BTP (CCTP, chantiers témoins, etc.).</p> <p>145) Accompagner le projet Lyon-Turin pour veiller au recyclage des matériaux issus notamment des tunnels.</p> <p>146) Assurer une veille écologique sur les ISDI.</p> <p>147) Rappeler la réglementation ISDI aux élus.</p>
		F40) Réduire la pollution lumineuse.	<p>La Frapna Isère a réalisé un travail important sur cette thématique. Une campagne de sensibilisation des élus et du grand public a lieu chaque année. Lo Parvi a relayé cette campagne.</p> <p>Quelques communes font un effort dans ce domaine. La CCPC avait pris la compétence « éclairage public » mais elle a été abandonnée lors de la fusion/création de la CCBD.</p>	<p>5 communes engagées dans la réduction de la pollution lumineuse</p>	<p>Nombre de communes ayant réduit sa pollution lumineuse</p>	<p>148) Relayer la campagne d'information de la FRAPNA sur la pollution lumineuse auprès des collectivités territoriales et du grand public.</p>

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
						149) Accompagner la commune de la Balme les Grottes pour diminuer la pollution lumineuse sur l'ENS des coteaux de St Roch.
		F41) Participer à l'encadrement et au contrôle de la pratique des engins de loisirs motorisés.	Le territoire a longtemps été l'objet du développement des loisirs motorisés (motos/quads /4X4) et véhicules nautiques sur le Rhône. Plusieurs pelouses sableuse et autres sites naturels ont été dégradés et ont dû être protégés physiquement par des clôtures. La police de l'environnement a verbalisé de nombreux contrevenants. Plusieurs maires ont pris des arrêtés municipaux pour interdire certains chemins aux véhicules à moteur. Une signalétique a été mise en place dans la RNN du Haut Rhône ainsi que des contrôles de police. 2 salariés de Lo Parvi sont assermentés pour dresser procès-verbal. Un terrain de motocross agréé existe à Bouvesse-Quirieu. Un terrain de 4X4 est utilisé chaque année pour une manifestation à Montalieu-Vercieu. Deux terrains de motocross privés existent sur le territoire (Siccieu et St Hilaire de Brens).	Absence de véhicules nautiques en infraction dans la RNN du Haut Rhône Absence de milieux naturels dégradés par des véhicules motorisés	Nombre de communes réglementant la circulation des engins motorisés Nombre d'infractions verbalisées par la police de l'environnement	150) Inciter les communes à réglementer la pratique des engins de loisirs motorisés chaque fois que nécessaire. 151) Participer aux contrôles de police de l'environnement avec les autres agents dans le cadre de la Mission Interservices de l'Environnement. 152) Inciter les adhérents de Lo Parvi à signaler les secteurs dégradés par des activités de motocross.
		F42) Animer un réseau de veille écologique sur le territoire	Lo Parvi possède une commission veille écologique qui se réunit mensuellement et traite de nombreux problèmes. Lo Parvi est en lien avec le réseau de veille écologique (REVE) mis en place par la FRAPNA. Lo Parvi travaille avec les acteurs du territoire pour assurer sa mission de veille écologique.	Une commission veille écologique étoffée (10 membres), performante et réactive, avec des correspondants locaux dans les communes.	Nombre de réunions de la commission veille écologique Nombre d'affaires traitées par an	153) Assurer une réunion mensuelle de la commission veille écologique. 154) Tenir à jour le tableau de bord de la veille écologique sur le territoire. 155) Participer au réseau REVE de la FRAPNA. 156) Mobiliser les adhérents de Lo Parvi pour faire remonter des informations à la commission veille écologique.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
						157) Faire connaître largement le site internet des « sentinelles de l'environnement ».
-Biodiversité, -fonctionnalité.	G) Promouvoir une gestion forestière favorable à la biodiversité.	G43) Développer les bonnes pratiques d'exploitations forestières.	Un ilot FRENE chez un particulier à Morestel. Un plan de gestion forestier dans la RNR des étangs de Mépieu (avec des secteurs de vieillissement, un secteur en libre évolution, le maintien du bois mort sur pied et au sol, des arbres à cavités, des îlots de senescence, le débardage à cheval, absence de feu, etc.). Plusieurs boisements en libre évolution sur Arandon-Passins et Courtenay dans le cadre de mesures compensatoires forestières liées aux carrières PERRIN et FAVIER sur Arandon-Passins/Courtenay. Le plan de gestion sur le secteur de la Laurentière dans l'ENS de la Save (la commission forêt a réalisé un travail important de repérage des habitats forestiers et arbres gîtes) prévoit le maintien des arbres à cavités et du bois mort (au sol et sur pied). Plusieurs boisements en libre évolution dans les ENS départementaux de la Save et de l'étang de Lemps. Plusieurs boisements en libre évolution sur des ENS locaux (La Balme Les Grottes, Charrette, étang de Marsa, tourbière de Charamel, Hieres sur Amby, etc.). Partenariat avec l'ONF, Valfor, REFORA sur la promotion des bonnes pratiques forestières.	Trois îlots FRENE sur des parcelles communales Un secteur en libre évolution (à minima 10% de la surface forestière) dans chacun des ENS abritant un boisement supérieur à 5 ha Un plan de gestion de la forêt alluviale dans la RNN du Haut Rhône avec des secteurs en libre évolution et le développement des bonnes pratiques forestières Poursuite du plan de gestion forestier dans la RNR des étangs de Mépieu Partenariat maintenu avec REFORA, ONF et Valfor 15 communes rencontrées et sensibilisées aux bonnes pratiques de gestion forestière.	Surface forestière en libre évolution Nombre et surface des boisements conventionnés « FRENE » Plan de gestion de la RNN du haut Rhône rédigé Bilan forestier annuel de la RNR des étangs de Mépieu Nombre de communes rencontrées	158) Cartographier les surfaces forestières en libre évolution (ENS, FRENE, RNR, RNN, mesures compensatoires, etc.). 159) Poursuivre le plan de gestion forestier sur la RNR des étangs de Mépieu. 160) Veiller à la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion forestière dans les ENS. 161) Rencontrer des élus communaux pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion forestière.
		G44) Obtenir la conversion de boisements en futaie et taillis sous futaie.	Un plan de gestion forestier dans la RNR des étangs de Mépieu avec la reconversion d'une partie du taillis du bois de Champdieu en taillis sous futaie (procédé ProSylva). Un boisement en reconversion en TSF sur Arandon-Passins dans le cadre de mesures compensatoires forestières liées aux carrières PERRIN. Un plan de gestion forestier en cours de rédaction sur le secteur de la Laurentière dans l'ENS de la Save pour produire du bois d'œuvre de futaie.	3 propriétaires privés intégrant la reconversion de leurs boisements en TSF dans leur plan simple de gestion forestière. Au moins 25 % de la surface forestière des espaces naturels protégés convertis en taillis sous futaie ou futaie	Surface forestière en taillis sous futaie Bilan forestier annuel de la RNR des étangs de Mépieu Nombre de	162) Cartographier les surfaces forestières en reconversion en taillis sous futaie/futaie. 163) Poursuivre le plan de gestion forestier sur la RNR des étangs de Mépieu. 164) Veiller à la mise en œuvre de la reconversion en futaie et TSF des boisements

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
				Partenariat maintenu avec Valfor et coopération avec l'association (syndicale) libre de gestion forestière du Nord -Isère»	réunions avec Valfor et l'association (syndicale) libre de gestion forestière	<p>dans les ENS.</p> <p>165) Veiller à la mise en œuvre de la reconversion en futaie et TSF des boisements dans la RNN du Haut Rhône français.</p> <p>166) Rencontrer des propriétaires forestiers pour promouvoir la conversion des taillis en TSF et futaies.</p> <p>167) Organiser des rencontres régulières avec Valfor et l'association (syndicale) libre de gestion forestière.</p>
		G45) Limiter l'enrésinement et les plantations de peupliers.	<p>Coupe de deux plantations de peupliers sur l'ENS de la Save (Peysse et Laurentière) et retour à la forêt spontanée.</p> <p>Travaux en cours de coupe de la peupleraie communale d'Aoste et remplacement par une forêt alluviale dans le cadre de mesures compensatoires zones humides. Remplacement de deux peupleraies par des prairies humides dans l'ENS du marais de la Tour. Non remplacement de certaines peupleraies communales situées dans la RN du haut Rhône aux Avenières. Replantations de peupleraies constituées de peupliers noirs autochtones sur les Avenières et Brégnier-Cordon dans le cadre d'un programme national.</p> <p>Argumentaire auprès de la DDT pour refuser la plantation de résineux dans l'Isle Crémieu dans le cadre du renouvellement de Plan Simples de Gestion.</p> <p>Intervention dans le règlement de semis et boisements des Avenières pour limiter fortement les possibilités d'enrésinement et de plantation de peupliers. Un règlement est en cours de rédaction sur les communes de Vignieu et St Chef.</p>	<p>Surfaces de plantations de peupliers et conifères constantes (ou inférieures) par rapport à l'inventaire forestier de 2012 réalisé par Lo Parvi.</p> <p>Règlements de semis et boisements comportant des limitations strictes des possibilités de plantations de résineux et de peupliers (interdit dans les marais et bord des cours d'eau notamment).</p> <p>Réduction de la surface des peupleraies de « clones » euraméricains dans la RNN du Haut Rhône français.</p>	<p>Surface totale de peupleraies</p> <p>Nombre de règlements de semis et boisements</p> <p>Surface de peupleraie en peuplier noir autochtone</p>	168) Participer aux commissions et aux sous commissions des communes qui établissent « un règlement de semis et boisement en tant que « personnes qualifiées pour la protection de la nature ».

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
-Biodiversité, -lutte contre les pollutions, -trame verte, -éco-responsabilité individuelle.	H) Favoriser une gestion raisonnée des jardins et espaces verts.	H46) Promouvoir la gestion « raisonnée » des espaces verts (selon le concept développé par l'association botanique Gentiana).	Les communes d'Annoisin-Chatelans, de Janneyrias, la communauté de communes des Vallons de la Tour et 8 communes de ce secteur (Cessieu, Rochetoirin, Dolomieu, la Chapelle de la Tour, St Didier de la Tour, Le Passage, La Tour du Pin, Faverges de la Tour) ont signé la charte zéro pesticide (animée par Fredon/Frapna au niveau régional et localement par le SMABB). Lo Parvi est intervenu au côté de la CCIC pour conseiller la mairie de Frontonas sur la gestion différenciée d'un espace vert communal. Une réunion publique sur Dolomieu pour accompagner la gestion raisonnée. Nouvelle réglementation nationale en application sur l'interdiction d'utilisation des pesticides par les collectivités.	Application intégrale de la réglementation « zéro pesticide ». Chaque commune a établi un plan de gestion de ses espaces verts	Nombre de communes en infraction Nombre de plans de gestion communaux	169) Promouvoir le remplacement des peupleraies par la plantation de feuillus autochtones (et /ou le retour forestier spontané) ou la mise en place de prairies humides. 170) Suivre les travaux de reconversion de la peupleraie communale d'Aoste. 171) Participer à la rédaction du plan de gestion et au comité consultatif de la RNN du Haut Rhône. 172) Demander aux adhérents de Lo Parvi d'assurer une veille écologique pour vérifier l'absence d'utilisation des pesticides par les collectivités.
		H47) Promouvoir la gestion extensive des bords de route et chemins.	Le département a instauré depuis de nombreuses années la fauche tardive des bords de routes départementales. Seule la communauté de communes de l'Isle Crémieu avait la compétence voiries et a mis en place une gestion extensive des bords de route. La CCIC a signé la charte de non utilisation de pesticides et a réalisé un suivi des espèces végétales exotiques envahissantes. Depuis la fusion des intercommunalités, les communes de la CCBD ont repris chacune en cours d'année leur compétence voiries. La nouvelle réglementation sur l'interdiction d'utilisation des pesticides par les collectivités est en application depuis 2017.	100 % des bords de routes départementales et 50% des bords de routes et chemins communaux fauchés/broyés tardivement (bandes situées en dehors des 2 m du bord de voirie, et zones dangereuse pour la visibilité : virages, carrefours). 50 arbres fruitiers plantés le long des voies vertes	Mode de gestion des bords de routes et chemins dans chaque commune	173) Diffuser la documentation produite par Gentiana sur la gestion « raisonnée » auprès des collectivités. 174) Inciter les communes à créer des nouveaux espaces verts 175) Créer un espace dédié à la gestion raisonnée sur le site internet de Lo Parvi pour sensibiliser le grand public. 176) Diffuser de la documentation sur la gestion des espèces introduites envahissantes. 177) Communiquer auprès des communes sur l'intérêt de la fauche tardive des bords de routes et chemins.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
						<p>178) Créer un espace dédié à la fauche tardive des bords de routes et chemins sur le site internet de Lo Parvi pour sensibiliser le grand public.</p> <p>179) Inciter les collectivités à planter des arbres fruitiers au bord des routes, chemins, cheminements doux.</p>
		H48) Promouvoir le concept de « refuges » pour la faune et la flore sauvage dans les jardins (type refuges de la Ligue pour la Protection des Oiseaux -LPO).	Lo Parvi a initié plusieurs ateliers de fabrication d'hôtels à insectes, de nichoirs, de mangeoires et de visites de jardins aménagés pour les adhérents. Lo Parvi a participé à des stands et discussions pour promouvoir les refuges à insectes (Montalieu, St Savin). Un feuillet de sensibilisation a été réalisé.	20 nouveaux refuges créés.	Nombre et emplacement des nouveaux refuges	180) Réaliser des ateliers de fabrication de nichoirs pour la faune sauvage.
		H49) Promouvoir le jardinage biologique.	Lo Parvi a proposé quelques sorties de découvertes de jardins biologiques chez des adhérents. Lo Parvi a acheté et mis à disposition de ses adhérents un broyeur de végétaux. Transfert intégral du broyeur de Lo Parvi au Sictom de Morestel qui a pris entièrement le relais de Lo Parvi pour le prêt aux particuliers. Le SICTOM de Morestel prête trois broyeurs aux particuliers et collectivités. Le Sictom a subventionné l'achat de broyeurs individuels pour les particuliers (25% du prix d'achat). Le SICTOM réalise un gros travail de communication pour la mise en place du compostage individuel et son utilisation dans les jardins. La réglementation d'utilisation des pesticides prévoit l'arrêt de leur utilisation par les particuliers en 2019.	<p>Poursuite et amélioration du travail du SICTOM de Morestel</p> <p>Reprise par le SMND de la politique de compostage et de diminution du volume des déchets verts par broyage pour les particuliers</p> <p>100 % des adhérents de Lo Parvi possédant un jardin biologique</p>	<p>Liste des adhérents de Lo Parvi possédant un jardin bio</p> <p>Nombre d'heures de fonctionnement des broyeurs</p> <p>Nombre de composteurs individuels vendus par les syndicats de traitement des OM</p>	<p>181) Réaliser une enquête auprès des adhérents de Lo Parvi sur la mise en place sur leur terrain de refuges à faune et flore sauvage.</p> <p>182) Créer un espace dédié aux refuges, pour la faune et la flore sauvage des jardins, sur le site internet de Lo Parvi afin de sensibiliser le grand public.</p> <p>183) Réaliser et diffuser une plaquette d'information sur les refuges à faune lors des stands de Lo Parvi.</p> <p>184) Poursuivre la collaboration avec le SICTOM de Morestel pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.</p>

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
						<p>185) Créer une collaboration avec le SMND pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.</p> <p>186) Promouvoir le broyage des végétaux et l'utilisation du Bois Raméal Fragmenté (BRF) et du mulch auprès des adhérents de Lo Parvi.</p> <p>187) Promouvoir le jardinage sur de petites surfaces.</p> <p>188) Réaliser une enquête auprès des adhérents de Lo Parvi sur leur pratique du jardinage biologique.</p> <p>189) Créer un « club » des adhérents de Lo Parvi adeptes du jardinage biologique (échanges de conseils, astuces, graines, etc.).</p> <p>190) Créer un espace dédié au jardinage biologique sur le site internet de Lo Parvi afin de sensibiliser le grand public.</p>
		H50) Développer la création de mares.	Plusieurs mares créées (St Jean de Soudain, la Chapelle de la Tour, Sermérieu, Trept, Passins, Soleymieu, Creys-Mépieu, St Victor de Morestel, Hières sur Amby, St André le Gaz, Parmilieu, Morestel, Arandon, Cessieu, Villemoirieu, etc.)	5 nouvelles mares créées.	Nombre et emplacement des nouvelles mares	<p>191) Réaliser une enquête auprès des adhérents de Lo Parvi pour savoir qui possède une mare et qui souhaiterait en posséder une.</p> <p>192) Réaliser un chantier de création de mare chez un adhérent de Lo Parvi.</p> <p>193) Promouvoir auprès des collectivités la création de mares pour gérer les eaux pluviales et favoriser la biodiversité.</p>

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
-Qualité de l'eau, -qualité des sols, -qualité de l'air, -protection de la biodiversité sauvage et domestique.	I) Participer au développement d'une agriculture respectueuse de la protection des sols et de la biodiversité.	I51) Inciter à la consommation d'aliments biologiques issus de fermes locales.	15 exploitations agricoles biologiques sur l'Isle Crémieu. Réalisation d'une carte de localisation des agriculteurs bios en Isle Crémieu. Relais de l'information via l'association « Terres de Liens ». Un article dans circulaire de Lo Parvi sur les producteurs bios locaux. Visite d'un maraicher bio local durant un Conseil d'Administration de Lo Parvi. Trois magasins spécialisés dans la vente de produits bio installés à Bourgoin-Jallieu, deux à la Tour du Pin. Un magasin de produits bio installé fin 2017 à Morestel. Un magasin de produits agricoles locaux, dont des produits bio, installé à Crémieu. Plusieurs marchés locaux avec des stands des produits biologiques. Un réseau de fermes biologiques en vente directe (les voisins de panier). Quelques boulangeries bio (Vézéronce-Curtin, Soleymieu, Bouvesse-Qurie, etc.), une épicerie bio à Brangues. Inscription d'actions dans le programme européen « Leader » porté par la CCBD.	20 exploitations agricoles biologiques sur l'Isle Crémieu.	Liste et cartographie des fermes biologiques sur l'Isle Crémieu.	194) Créer un espace dédié à l'agriculture biologique et à la permaculture sur le site internet de Lo Parvi afin de sensibiliser le grand public. 195) Rédiger un article par an dans la circulaire pour informer les adhérents sur les points de vente des produits bio locaux en Isle Crémieu. 196) Participer au comité de programmation Leader pour favoriser les projets conciliant agriculture/environnement/social.
		I52) Participer au maintien et au développement de l'agriculture à Haute Valeur Naturelle (maintien/plantation des haies, des bandes enherbées, des talus, des prairies, des arbres isolés, respectueuse des sols, moins gourmande en eau, etc.)	Stands sur quelques Comices agricoles. Participation à l'élaboration du Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) de l'Isle Crémieu porté par la CCBD et au PAEC Bourbre porté par le SMABB. 79 exploitations engagées pour 93 contrats signés dans le cadre du PAEC Isle Crémieu. 32 contrats signés dans le cadre du PAEC Bourbre (9 contrats signés pour les captages et 23 pour la biodiversité). Participation à une formation de Terres de Liens. Signature d'une convention avec la société Vicat, la Chambre d'Agriculture de l'Isère et la commune de Creys-Mépieu pour le réaménagement agro-écologique de la carrière de la plaine de Faverges à Creys-Mépieu. Mise en place d'une gestion agricole respectueuse de la biodiversité sur les espaces naturels protégés (l'étang de Lempis, RNR des étangs de Mépieu, ENS	100% de la surface agricole en Haute Valeur Naturelle (HVN) à l'intérieur des sites naturels protégés (ENS, RN) Signature d'un nouveau PAEC (ou équivalent) sur l'Isle Crémieu et sur le bassin de la Bourbre 100 exploitations engagées dans des MAEC	Surface des sites protégés en HVN. Nombre de contrats signés et surfaces engagées dans le cadre de MAEC (ou équivalent)	197) Participer au suivi et au bilan des PAEC. 198) Participer à la rédaction des nouveaux PAEC (ou équivalent). 199) Promouvoir l'agro-écologie et l'agriculture à HVN. 200) Veiller à la mise en place de l'agriculture à HVN dans les espaces naturels protégés.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
			de Save, communaux de Trept, Besseye, Marsa, Larina, etc.			
-Gaspillage des ressources naturelles, -pollutions, -fragmentation de l'espace, -biodiversité.	J) Inciter aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables respectueuses des milieux naturels.	J53) Promouvoir les économies d'énergie et la mise en place des énergies renouvelables.	Chauffage du local de Lo Parvi assuré par un poêle à granulés bois (en fin de vie) à l'étage, une pompe à chaleur air/air dans le local des stagiaires, 2 radiateurs à accumulateurs dans la salle de réunion. Local mal isolé. Pas d'actions engagées envers les collectivités ou le grand public. La CCBD va réaliser son Plan d'action Climat Energie en 2018.	Avoir une utilisation plus économe de l'énergie dans le local de Lo Parvi. Adhérents de Lo Parvi informés sur les économies d'énergies. PCAET validé et opérationnel.	Bilan énergétique du local Accessibilité de l'information pour les adhérents	201) Réaliser un bilan énergétique du local de Lo Parvi. 202) Créer un espace dédié aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables sur le site internet de Lo Parvi. 203) Participer à la élaboration du PCAET. 204) Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans les documents d'urbanismes.
		J54) Lutter contre l'installation de grands parcs éoliens, surveiller et accompagner les projets éoliens de petites dimensions (mâts entre 12 et 50 mètres de hauteur).	Schéma régional éolien existant. Pas de projet d'éoliennes connu. La CCBD va réaliser son Plan d'action Climat Energie en 2018.	Pas de grands parcs éoliens. 100 % des petits projets accompagnés. PCAET validé et opérationnel.	Nombre d'éoliennes	205) Assurer une veille sur l'installation d'éoliennes sur le territoire. 206) Participer à la élaboration du PCAET.
		J55) Promouvoir l'utilisation du bois énergie dans des conditions satisfaisantes pour la biodiversité (taille des coupes, durée de rotation, maintien de rémanents au sol, etc.).	Action à Passins sur la gestion des parcelles forestières communales avec la mairie et l'ONF, diminution de la surface en coupe blanche, conversion en coupe d'éclaircie. Chauffage école de Courtenay avec bois déchiqueté Projet d'une unité de chauffage de bâtiments publics bois déchiqueté sur Creys-Mépieu.	15 communes rencontrées et sensibilisées aux bonnes pratiques de gestion forestière PCAET validé et opérationnel.		207) Rencontrer des élus communaux pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion forestière et l'utilisation du bois énergie. 208) Participer à la élaboration du PCAET.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans
		J56) Accompagner l'implantation de centrales solaires dans les espaces de friches industrielles et sur les toitures.	4 projets connus sur le territoire (Bouvesse-Quirieu, Montalieu-Vercieu, Arandon-Passins et Sermérieu). Intervention de Lo Parvi auprès du Symbord pour l'inscription d'un chapitre du SCOT sur ce sujet. Echanges de courrier avec l'administration et EDF pour s'opposer au projet sur Bouvesse-Quirieu et proposer une installation à Malville (Creys-Mépieu). Etude du projet d'Arandon toujours en cours avec commune d'Arandon-Passins, CCBD, administration et Chambre d'Agriculture. Intervention auprès de FNE pour faire modifier le cahier des charges national de l'appel à projet centrales solaires concernant les réhabilitations écologiques de carrières.	PCAET T validé et opérationnel. SCOT prescripteur des possibilités d'implantation de centrales solaires. 2 centrales solaires installées sur des friches industrielles.	Nombre et localisation des centrales solaires.	209) Participer à la révision du SCOT. 210) Participer à la élaboration du PCAET. 211) Accompagner les projets de centrales solaires portés par la collectivité territoriale. 212) S'opposer à la réalisation de centrales solaires privées dans les espaces naturels ou agricoles.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Sigles utilisés :

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

AEP : Alimentation en Eau Protégée (captage d'eau potable)

AG : Assemblée Générale

APIE : Association Porte de l'Isère Environnement

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

BRF : Bois Raméal Fragmenté

CA : Conseil d'Administration

CC : Communauté de Communes

CCBD : Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises

CCBD : Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

CCIC : Communauté de Communes de l'Isle Crémieu

CCPC : Communauté de Communes du Pays des Couleurs

CCVT : Communauté de Communes des Vallons de la Tour

CCVD : Communauté de Communes des Vals du Dauphiné

CDRA : Contrat de Développement Rhône-Alpes

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance

CMR : Capture-Marquage-Recapture

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

CVB : Contrat Vert et Bleu

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs (SCOT)

DREAL : Direction Régionale de L'Ecologie, de l'Aménagement et du Logement

ENS : Espace Naturel Sensible

ERDF : Electricité Régional De France

FNE : France Nature Environnement

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

FRENE : Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle

Ha : Hectare

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MAET : Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

MAEC : Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

PAEC : Projet Agro Environnemental et Climatique

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PNA : Plan National d'Actions

PPI : Plan de Préservation et d'Interprétation (= plan de gestion pour les ENS)

PRA : Plan Régional d'Actions

RD : Route Départementale

REVE : REseau Veille Ecologique

RN : Réserve Naturelle

RNF : Réserves Naturelles de France

RNR : Réserve Naturelle Régionale

SFEPM : Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères

SHR : Syndicat du Haut Rhône

SIEPC : Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu

SICTOM : Syndicat Inter Communal de Traitement des Ordures Ménagères

SMABB : Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Bourbre

SMND : Syndicat Mixte Nord Dauphiné

STEP : STation d'EPuration des eaux usées

SYMBORD : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

TP : Travaux Publics

TVTB : Trame Verte et Bleue

VHU : Véhicule Hors d'Usage

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZH : Zone Humide

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique